

205027

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 21 avril 2022 à 06400 CANNES, il a été constitué la société par actions simplifiée suivante :

Dénomination : MERCATOR.
Siège social : 23 rue d'Antibes, 06400 CANNES.

Objet social : L'achat, la distribution, la représentation, l'importation, l'exportation d'équipements de protection individuelle, notamment à usage médico-chirurgical ou paramédical, ainsi que de matériel médical et de matériel de laboratoires de toute nature; de toutes d'espaces, de catalogues ou de toutes prestations de services auprès des adhérents de groupements de revendeurs de matériel chirurgical; toutes opérations de vente, réparation, location et la fourniture de toutes prestations de services portant sur tous instruments, matériels, mobiliers à usage chirurgical, médical ou paramédical ou relatifs à l'hospitalisation à domicile, les appareillages, véhicules et matériels pour personnes handicapées et toutes activités connexes; le conseil, l'étude, la transformation, la fabrication, l'import-export, le négoce de produits pouvant toucher de près ou de loin le médical ou le paramédical, utilisateurs, revendeurs, laboratoires industriels; et généralement toutes opérations de quelque nature qu'elles soient se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en faciliter le développement ou la réalisation, dont l'achat de fonds de commerce et la reprise d'actifs tant mobilier, qu'immobilier.

Durée: 99 ans.
Capital : 30 000 €uros.
Président : M. Tomasz Jan RENDAK, né le 20 décembre 1969 à TYCHY, Pologne, de nationalité Polonaise, demeurant ul. Spokojna 6a, 43-100 TYCHY, Pologne.
Directeur général : M. Ronan BRACOU, né le 26 août 1979 à SAINT-ETIENNE, de nationalité Française, demeurant 81-83 avenue du Maréchal Juin, Alexandra Palace, Bâtiment/Entrée C, 06400 CANNES.

Conditions d'admission aux assemblées générales et exercice du droit de vote : Chaque associé est convoqué aux assemblées. Chaque action donne droit à une voix.

Clause d'agrément : Les actions sont librement cessibles.
Immatriculation : RCS CANNES.
Pour avis, le président.

205030

CHANGEMENT DE GÉRANT

SCI LA RATONNIERE Société civile au capital de 243 918 €uros - 19 rue Costes et Bellonte, CS 63331, 06206 NICE cedex 3 - 479 032 807 RCS NICE - Lors de l'assemblée générale du 17 mai 2022, il a été décidé de nommer M. Jean-François GUITARD domicilié 29 allée du Villaret, les Hauts de Vaugrenier, VILLENENEUVE-LOUBET (06) en qualité de gérant, en remplacement de Mme Nicole SERRUYA dont la date effective de démission est le 22/04/2022.

205008

FIN DE LOCATION-GÉRANCE

Le contrat de location-gérance du 08/06/2017 conclu entre la société DECOR HEYTENS FRANCE, SAS au capital de 400 000 €uros, dont le siège social se situe à LESQUIN (59810), 2 rue des Peupliers, Bâtiment A, immatriculée au RCS LILLE Métropole sous le numéro 967 505 751 et la société EURL LM DECOR dont le siège social est sis parc d'activités de l'échangeur, avenue Saint Exupéry à 06210 MANDELIEU, inscrit au RCS CANNES sous le numéro 831 536 693, concernant le fonds de commerce situé parc d'activités de l'échangeur, avenue Saint Exupéry à 06210 MANDELIEU, a été résilié à la date du 1^{er} avril 2022.

204991



COMMUNE DE BIOT

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE AU PROJET DE MODIFICATION N°9 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Par arrêté n° AM/2022/106 en date du 27 avril 2022, le Maire de BIOT a ordonné l'ouverture de l'enquête publique relative au projet de modification n°9 du Plan Local d'Urbanisme.

Cette procédure a pour objet :

- de modifier et d'étendre l'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) du quartier des Soullières;
- d'introduire de nouvelles règles permettant d'assurer, dans certains quartiers résidentiels, une meilleure intégration des constructions nouvelles dans leur environnement;
- d'adapter certaines règles afin d'accompagner au mieux la qualité des futurs projets et aménagements structurants;
- de faire évoluer les emplacements réservés et les servitudes de réalisation de logements dans un souci de cohérence d'aménagement du territoire communal;
- d'apporter des adaptations et corrections mineures au règlement écrit et graphique;
- de mettre à jour les annexes le cas échéant.

Mme Yvette BARATON, a été désignée en qualité de commissaire enquêteur par décision du tribunal administratif de NICE.

L'enquête se déroulera dans les locaux des services techniques de BIOT,

700 avenue du Jeu de la Beaume, à BIOT du 30 mai (9h00) au 29 juin 2022 (16h30) inclus.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier d'enquête et consigner ses observations sur le registre d'enquête mis à disposition dans les locaux des services techniques aux jours et heures habituels d'ouverture, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h. Le public pourra aussi adresser par écrit ses observations au commissaire enquêteur par voie postale à : Madame le commissaire enquêteur, modification n°9 du PLU, mairie de BIOT SOPHIA ANTIPOLIS, CS 90339, 06906 SOPHIA ANTIPOLIS cedex, ou par courrier électronique à : plu@biot.fr.

Le dossier d'enquête ainsi que les observations et propositions transmises selon les différentes modalités mises en place (registre papier, courriers électroniques, courriers papier, observations écrites reçues par le commissaire enquêteur) seront également consultables sur le site internet de la commune pendant la durée de l'enquête à l'adresse suivante: https://www.biot.fr/modification-n9-plu/.

Un accès gratuit au dossier est garanti sur un poste informatique mis à disposition du public à l'accueil des services techniques, aux jours et heures habituels

d'ouverture.

Le commissaire enquêteur recevra le public dans les locaux des services techniques :

- Le lundi 30 mai 2022 de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30 ;
- Le jeudi 16 juin 2022 de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30 ;
- Le mercredi 29 juin 2022 de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30.

Son rapport et ses conclusions, transmis au maire dans un délai d'un mois à l'expiration de l'enquête, seront tenus à la disposition du public aux services techniques de la commune, aux heures d'ouverture et sur le site internet dédié pendant une année.

A l'issue de l'enquête publique, le projet de modification n°9 du PLU, tel que présenté dans le dossier soumis à enquête et éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur, sera soumis au conseil municipal pour approbation.

Les demandes d'informations relatives à l'enquête peuvent être formulées auprès du service urbanisme de la Ville de BIOT au 04 93 65 78 89.

Le Maire.

204998



COMMUNE DE ROQUEFORT-LES-PINS

DEUXIÈME AVIS ENQUÊTE PUBLIQUE SUR LE PROJET DU RÈGLEMENT LOCAL DE PUBLICITÉ-ARRÊTÉ

Par arrêté N°2022/133 du 4 mai 2022, le Maire de la commune de ROQUEFORT-LES-PINS a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet du Règlement Local de Publicité (RLP).

Au terme de l'enquête publique, le conseil municipal de la commune de ROQUEFORT-LES-PINS sera saisi pour l'approbation du Règlement Local de Publicité (RLP).

A cet effet, par décision N° E2200016/06 du 19/04/2022 Madame la présidente du tribunal administratif de NICE a désigné Monsieur Alain BRANDEIS en qualité de commissaire enquêteur.

L'enquête se déroulera du mercredi 1^{er} juin 2022 au vendredi 1^{er} juillet 2022 inclus, à la mairie de ROQUEFORT-LES-PINS située place Antoine Merle : Le Lundi 8h00 à 12h30 et 13h30 à 17h00, le Mardi 08h00 à 12h30, le Mercredi 8h00 à 17h00, le Jeudi 08h00 à 12h30 et le Vendredi 8h00 à 12h30 et 13h30 à 17h00. (Samedis, dimanches et jours fériés exceptés).

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur (Règlement Local de Publicité) à l'adresse suivante : Hôtel de Ville Place Antoine Merle 06330 ROQUEFORT-LES-PINS ou par voie électronique à l'adresse suivante : enquetepublique.reglementlocaldepulicite@ville-roquefort-les-pins.fr.

Une version numérique du dossier d'enquête publique est également consultable sur le site internet de la commune : https://www.ville-roquefort-les-pins.fr/articles/2261.

Les observations adressées par courrier postale ou électronique devront parvenir en Mairie au plus tard le vendredi 1^{er} juillet 2022, 17 heures.

Les observations écrites pourront également être déposées dans les conditions précitées par voie électronique à l'adresse suivante : enquetepublique.reglementlocaldepulicite@ville-roquefort-les-pins.fr

L'ensemble des observations et propositions du public reçues pendant la durée de l'enquête seront accessibles sur le site internet de la commune : https://www.ville-roquefort-les-pins.fr/articles/2261

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie, salle du conseil municipal :

- Le Mercredi 1^{er} juin 2022 de 9h00 à 12h00 et 14h00 à 17h00,
- Le Lundi 13 juin 2022 de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00
- Le Vendredi 1^{er} juillet 2022 de 14h00 à 17h00.

Le dossier d'enquête est composé :

- du projet de Règlement Local de Publicité arrêté
- une note de présentation précisant les coordonnées du responsable du

projet, l'objet de l'enquête, les caractéristiques les plus importantes du projet, et présentant

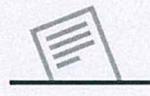
- un résumé des principales raisons pour lesquelles, notamment du point de vue de l'environnement, le projet soumis à enquête a été retenu;

- la mention des textes qui régissent l'enquête publique et l'indication de la façon dont cette enquête s'insère dans la procédure administrative relative au projet, ainsi que les décisions pouvant être adoptées au terme de l'enquête et les autorités compétentes pour prendre la décision d'approbation;
- l'ensemble des avis émis sur le projet de règlement en particulier celui de la CDNPS.

- le bilan de la procédure de la concertation.

Pendant la durée de l'enquête publique, toutes informations relatives à l'organisation et son déroulement peuvent être sollicitées auprès de Philippe PROVENZANO (service aménagement) aux heures et jours d'ouvertures habituels de la mairie ou par téléphone au 04 92 60 35 00.

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à disposition du public à la mairie de ROQUEFORT-LES-PINS où toute personne intéressée pourra en obtenir communication.



DÉPOSEZ vos annonces à :
annonces@petitesaffiches.fr
Tél. +33 (0)4 93 80 72 72